



151, St-Louis

St-Eustache, J7R1X9 |



Projet éducatif

École Notre-Dame

2019-2022

Version finale
adoptée le |INSCRIRE LA DATE|
par le conseil d'établissement
Résolution n° |INSCRIRE LE NUMÉRO|

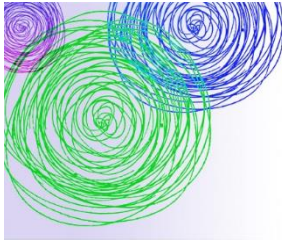


Table des matières

Section 1 – But et définition du projet éducatif	3
Section 2 – Encadrements légaux	3
Section 3 – Groupes ayant collaboré à l’élaboration du projet éducatif	4
Section 4 - Consultations menées lors de l’élaboration du projet éducatif	4
Section 5 - Contexte dans lequel évolue l’établissement	5
Section 6 - Mission, vision, valeurs	6
Section 7 - Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l’établissement	7
Section 8 – Résolution du conseil d’établissement	9
Section 9 – Signature des membres du conseil d’établissement	10



Section 1

But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement (ex. : service de garde, secrétaire, etc.) ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.



Section 2

Encadrements légaux

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
 - les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
 - la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;
- respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37)¹;
- harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1);
- respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
- assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1);

¹ Pour les écoles seulement, selon les exigences législatives

- Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.



Section 3

Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Dans le cadre de l'élaboration du projet éducatif de l'école Notre-Dame, plusieurs groupes ont collaboré :

- Élèves
- Parents
- Personnel enseignant
- Comité de pilotage (personnel enseignant et personnel de soutien)
- Personnel de soutien
- Personnel du service des dîneurs et du service de garde



Section 4

Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Les consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif ont pris les formes suivantes : sondages auprès des élèves du 2^e et du 3^e cycle dans le cadre de la révision de notre Plan de lutte et sondage auprès des parents de l'école. Par la suite, l'analyse des réponses obtenues s'est d'abord réalisée en comité, puis au niveau des divers groupes pour finalement diffuser aux membres du conseil d'établissement l'avancement des travaux et solliciter leur avis.



Section 5

Contexte dans lequel évolue l'établissement

Environnement externe

Le milieu socio-économique de l'école Notre-Dame dans lequel évoluent les élèves est défavorisé. L'indice SFR de 8 et l'IMSE de 9 en témoignent. De nombreux organismes soutiennent les familles tels que le Bouclier, le Florès, le CISSS, la DPJ, la Maison des Jeunes de St-Eustache, CÉSAME, PANDA, le Club optimiste, le service de police, la fondation E.Z. Lavolette et le centre d'aide.

Pour sa part, l'école établit de nombreux partenariats avec une multitude de fondations comme le centre Hochelaga qui fournit des habits de neige, les fondations *Le Choix du Président*, *Le Berlingot*, *Le Guichet Action Jeunesse* et *Émile Z. Lavolette*. Le *Club optimiste* nous offre du matériel scolaire pour assurer les élèves qui n'ont pas toutes les fournitures à la rentrée scolaire et le RÉPIT débourse 100\$ en coupon pour payer les frais scolaires des enfants à cette même occasion.

Bien que 244 familles composent sa clientèle, l'école accueille en majorité un seul enfant par famille. Le transport de ceux-ci est assuré par des autobus et des berlines. Environ 10% des élèves sont marcheurs.

Il est aussi à noter que les élèves du préscolaire proviennent principalement de 4 CPE et de plusieurs garderies en milieu familial. Plusieurs contacts sont faits avec ces derniers avant l'accueil du mois d'août. Ce partenariat est précieux et oriente davantage nos interventions rapides.

Environnement interne

L'école primaire Notre-Dame accueille des élèves du préscolaire et des trois cycles du primaire. À titre de ressource régionale, elle a également le privilège de compter parmi sa clientèle des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme.

Le personnel de l'école répond aux besoins de ses quelque 300 élèves notamment en établissant un lien de qualité permettant un contexte d'apprentissage optimal. Le programme d'encadrement par privilèges prône le renforcement des comportements positifs des élèves et favorise aussi un sentiment d'appartenance à l'école tout en récompensant leurs bonnes actions. Le service de garde y est également partie prenante.

L'engagement de tous est notre priorité, c'est pourquoi le suivi des 70 plans d'intervention se fait en continu et tous les membres du personnel sont impliqués à la réussite des élèves. Les enseignants titulaires et spécialistes de mêmes que les orthopédagogues peuvent compter sur la qualité des services offerts par tous les membres du personnel qu'il s'agisse du personnel de soutien, des professionnelles, du personnel en service de garde ou au service des dîneurs. Tous sont réellement centrés sur la réussite des élèves. Fait à noter, on constate une évolution constante de la réussite des élèves dans les résultats, autant en français qu'en mathématique.

Les pratiques éducatives sont issues des pratiques pédagogiques probantes comme le RAI, DéClic ou la lecture guidée et les 5 au quotidien. Au plan technologique, toutes les classes sont équipées d'un TNI, les élèves ont accès à des Chromebooks et ils apprennent à programmer des robots (Bee-bot, Ozobot, EV-3 et Blue-bot) du préscolaire à la 6^e année en incluant bien entendu les élèves TSA.



Section 6

Mission, vision, valeurs

Mission

Le comité a rédigé une mission particulière à notre milieu pour en établir sa raison d'être :

S'engager avec un esprit d'entraide et de bienveillance au développement du plein potentiel de chacun en offrant des services éducatifs stimulants, variés et de qualité dans un climat harmonieux.

Cette mission a fait l'unanimité auprès des différents groupes consultés.

Vision

La vision que partage le personnel de l'école est la suivante :

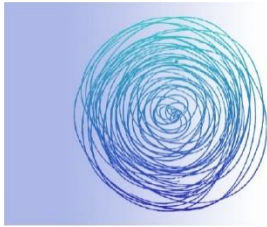
S'épanouir, réussir et se dépasser, tous ensemble avec fierté!

Valeurs

L'école Notre-Dame est animée par trois valeurs qui viennent appuyer et renforcer l'accomplissement de sa mission. Ces valeurs sont :

- L'ENGAGEMENT concret de l'élève, de ses parents et des intervenants pour la réussite
- L'ENTRAIDE pour optimiser la qualité de nos interventions et du lien tissé entre chaque membre de notre communauté
- La BIENVEILLANCE témoignant d'une ouverture et d'un respect mutuels envers tous

Afin de créer un lieu stimulant où il fait bon apprendre dans l'HARMONIE!



Section 7

Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement, en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite

Enjeu 1

Un parcours de réussites pour chaque élève

Orientation

Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève

Objectif

Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie

Indicateur

Le taux de réussite assurée en français-lecture et en mathématiques-raisonner (notes supérieures à 73% - cotes 4 et 5)

Cibles

Maintenir ou augmenter le nombre d'élèves en réussite des cotes A et B à la compétence COMMUNIQUER – C4 au préscolaire

Situation de départ :

Données de juin 2018 :

82% des élèves obtiennent les cotes de A ou de B à la compétence 4

Maintenir ou augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée en français et en mathématiques à la 3^e étape pour tous les niveaux

Données de juin 2018 en lecture :

1^{re} année : 50 élèves (cohorte de 69 élèves)

2^e année : 30 élèves (cohorte de 35 élèves)

3^e année : 32 élèves (cohorte de 38 élèves)

4^e année : 24 élèves (cohorte de 37 élèves)

5^e année : 35 élèves (cohorte de 39 élèves)

6^e année : 16 élèves (cohorte de 35 élèves)

Données de juin 2018 en raisonner :

1^{re} année : 59 élèves (cohorte de 69 élèves)

2^e année : 28 élèves (cohorte de 35 élèves)

3^e année : 25 élèves (cohorte de 38 élèves)

4^e année : 25 élèves (cohorte de 37 élèves)

5^e année : 30 élèves (cohorte de 39 élèves)

6^e année : 22 élèves (cohorte de 35 élèves)

Enjeu 2

Un environnement scolaire adapté aux défis du 21^e siècle

Orientation

Offrir des milieux de vie sains, innovants et stimulants

Objectif

Favoriser un mode de vie physiquement actif

Indicateur

Le nombre de minutes d'activité physique par semaine

Cible

Faire bouger les élèves du préscolaire 320 minutes par semaine et du primaire 400 minutes par semaine d'ici 2020.

Situation actuelle : 160 minutes au préscolaire
300 minutes au primaire

Objectif

Assurer un climat scolaire stimulant, sécurisant et bienveillant

Indicateur

Actualisation du programme d'encadrement par privilèges

Cible

Augmentation du nombre d'élèves qui participent mensuellement aux récréations prolongées étant donné qu'ils n'ont aucune signature, feuille de route ou avis de manquement

Situation actuelle : 221 élèves en septembre
212 élèves en octobre
191 élèves en novembre
214 élèves en décembre
191 élèves en janvier
196 élèves en février
179 élèves en mars
190 élèves en avril
élèves en mai
élèves en juin



Section 8

Résolution du conseil d'établissement

ATTENDU l'adoption par le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) en vertu de la résolution n° CC-20180925-4960 conformément à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

ATTENDU l'article 37 de la LIP qui prévoit le contenu du projet éducatif;

ATTENDU que le conseil d'établissement doit adopter un projet éducatif en vertu de l'article 74 de la LIP;

ATTENDU que le conseil d'établissement a effectué chacune des étapes prévues à l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique*, soit l'analyse de la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de sa communauté;

ATTENDU que le conseil d'établissement a favorisé la concertation des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite de l'élève, dont les élèves eux-mêmes, les parents, les enseignants, les autres membres du personnel de l'école et des représentants de la communauté et de la Commission scolaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 209.2 de la LIP, la Commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son Plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3;

ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement transmet à la Commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rende public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent.

ATTENDU que l'article 75 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit également que le projet éducatif soit communiqué aux parents et aux membres du personnel;

Il est proposé par

D'ADOPTER le projet éducatif 2019-2022 de l'école Notre-Dame;

DE LE TRANSMETTRE à la Commission scolaire;

DE LE RENDRE PUBLIC en le déposant sur le site Internet de l'école le (DATE : 90 jours après l'adoption par le CÉ);

D'INFORMER les parents et les membres du personnel de l'école de la prise d'effet du projet éducatif dès le jour de sa publication. |



Section 9

Signature des membres du conseil d'établissement

Dominique Haineault
Présidence du conseil d'établissement

Christian Slachetka
Représentant du comité de parents

Brigitte Brosseau
Membre parent

Catherine David
Membre parent

Sophie Legault
Membre parent

Nathalie Dazé
Membre personnel de soutien

Christine Gagné
Membre du service de garde

Marie-France Lafleur
Membre enseignant

Nadine Lebel-Sansoucy
Membre enseignant

Sylvie R. Carrière
Membre enseignant

Annie Renaud
Direction d'école